



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX**

Le **DIX-SEPT SEPTEMBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jean-François POISSON, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 septembre 2026**

Etaient présents : Jean-François POISSON, Laura JOURNET, Jean-Cyrille BURDET, Myriam RAYNARD, Bernard BOULOCHER, Bernard CHAVEROT, Marie ORINEL, Evelyne PANISSET, Vincent MAISONNEUVE, Elodie GARIN, Amélie RACLE, Corentin VAZEUX, Maël TOULY.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Thomas BONNIER donne pouvoir à Jean-François POISSON, Murielle GIRARDOT donne pouvoir à Laura JOURNET.

Secrétaire de séance : Jean-Cyrille BURDET.

2026-67

**Travaux préparatoires d'aménagement d'un square paysagé et végétalisé entre la
Maison de Santé et la Maison Séniors – Reprise du mur de soutènement.**

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code de la commande publique,

Considérant le projet d'aménagement d'un square paysagé et végétalisé entre la Maison de Santé et la Maison Séniors,

Vu la délibération n°2026-49 du Conseil municipal de Montrottier en date du 9 juillet 2026 autorisant Monsieur le Maire à signer la proposition financière transmise par la SAS ENTREPRISE DUTEL portant sur la réalisation de prestations de génie civil relatives à l'exécution de travaux préparatoires d'aménagement d'un square paysagé et végétalisé entre la Maison de Santé et la Maison Séniors pour un montant de 60 305.00 € HT soit 72 366.00 € TTC,

Considérant que des travaux de reprise et de sécurisation de la partie haute du mur de soutènement sont rendus nécessaires pour permettre l'installation de garde-corps,

Considérant la proposition financière transmise par l'entreprise la SAS ENTREPRISE DUTEL à hauteur de 20 170.00 € HT soit 24 204.00 € TTC,

Le Conseil municipal est informé de la proposition financière transmise par la SAS ENTREPRISE DUTEL, domiciliée 6, rue Hélène Boucher, ZA LES PLANCHETTES, 42110 FEURS, N° SIRET : 317 747 681 00029, portant sur la réalisation de travaux de reprise et de sécurisation de la partie haute du mur de soutènement relatifs à l'exécution de travaux préparatoires d'aménagement d'un square paysagé et végétalisé entre la Maison de Santé et la Maison Séniors, pour un montant de 20 170.00 € HT soit 24 204.00 € TTC.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** la proposition financière transmise par la SAS ENTREPRISE DUTEL portant sur la réalisation de travaux de reprise et de sécurisation de la partie haute du mur de soutènement

069-216901397-20260917-DE2026-67-DE
Date de réception préfecture : 23/09/2026

relatifs à l'exécution de travaux préparatoires d'aménagement d'un square paysagé et végétalisé entre la Maison de Santé et la Maison Séniors, pour un montant de 20 170.00 € HT soit 24 204.00 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition financière correspondante,
- **DIT** que cette dépense sera imputée à l'opération n° 100 « REQUALIFICATION CENTRE-BOURG » du budget principal 2026,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Jean-François POISSON



Le secrétaire de séance,

Jean-Cyrille BURDET

A stylized signature in dark ink, consisting of several overlapping loops and strokes.

Le Maire, Jean-François POISSON, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :